

No de Résolution ou An-
notation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 18 DÉCEMBRE 2017

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU LE 18 DÉCEMBRE 2017

Membre(s) présent(s) : Mme Marie Diament, Mme Suzette de Rome, Mme Jacqueline Poirier, Mme Emmanuelle Garnaud, M. Stéphane Fraser et M. Vincent More

Membre(s) absent(s) : M. Claude Caron

Tous formant quorum sous la présidence de M. Vincent More

Est aussi présent : M. Louis Breton, directeur général / secrétaire-trésorier

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19:32 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par M. Vincent More.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Marie Diament et Mme Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2017-12-305 QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour.

3. Constatation de l'avis de convocation

Tous les membres du conseil municipal présents certifient avoir reçu un avis de convocation pour la présente séance extraordinaire, conformément au Code municipal du Québec.

4. Adoption du budget 2018

ATTENDU QU'en vertu du Code municipal du Québec, le conseil municipal doit adopter le budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été diffusé aux fins du présent budget, conformément au Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit budget et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit budget est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour le public sur place, conformément au Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prévoit un budget courant en 2018 avec des revenus à la hausse de 29 117 \$ ou 1.3 % et des dépenses à la hausse de 6 445 \$ ou 0.3 % par rapport à 2017;

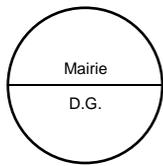
CONSIDÉRANT QUE la municipalité maintient un taux de taxe comparable entre 2017 et 2018;

CONSIDÉRANT QUE le budget est réaliste, qu'il relève d'une saine gestion des ressources de la municipalité pour faire face à ses obligations et responsabilités;

Il est proposé et appuyé par Mme Marie Diament et Mme Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2017-12-306 QUE le conseil municipal adopte le budget 2018 suivant :

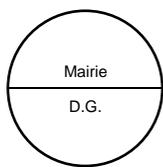
REVENUS DE FONCTIONNEMENT	
TAXES FONCIÈRES SUR L'ENSEMBLE	(1 381 033 \$)
TAXES FONCIÈRES DE SECTEUR	(66 500 \$)
TAXES FONCIÈRES SUR UNE AUTRE BASE	(266 716 \$)
TENANT LIEU DE TAXES	(25 657 \$)
SERVICES RENDUS	(85 060 \$)
PAIEMENTS DE TRANSFERT	(212 109 \$)



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE
 PROCÈS-VERBAL DU 18 DÉCEMBRE 2017

No de Résolution ou An-
notation

AUTRES REVENUS	(196 375 \$)
TOTAL – REVENUS DE FONCTIONNEMENT	(2 233 450 \$)
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
ADMINISTRATION MUNICIPALE	466 117 \$
SÉCURITÉ CIVILE & AUTRE	239 175 \$
VOIRIE & TRANSPORT	359 304 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	280 068 \$
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	0 \$
AMÉNAGEMENT & DÉVELOPPEMENT	111 876 \$
LOISIR & CULTURE	483 236 \$
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	0 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	140 458 \$
AMORTISSEMENT	345 000 \$
TOTAL – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 425 234 \$
EXCÉDENT(DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT	
AVANT CONCILIATION	191 784 \$
CONCILIATION À DES FINS FISCALES	
IMMOBILISATIONS	(345 000 \$)
PROPRIÉTÉS À VENDRE	0 \$
PLACEMENTS ET PARTICIPATIONS	0 \$
FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT	0 \$
REMBOURSEMENT DE LA DETTE	105 001 \$
AFFECTATION À L'INVESTISSEMENT	66 401 \$
EXCÉDENT(DÉFICIT) NON AFFECTÉ	0 \$
EXCÉDENT(DÉFICIT) AFFECTÉ	0 \$
RÉSERVES FINANCIÈRES ET FONDS RÉSERVÉS	(18 186 \$)
TOTAL – CONCILIATION À DES FINS FISCALES	(191 784 \$)
EXCÉDENT(DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT	
APRÈS CONCILIATION	0 \$
REVENUS D'INVESTISSEMENT	
TAXES FONCIÈRES SUR L'ENSEMBLE	0 \$
TAXES FONCIÈRES DE SECTEUR	0 \$
TAXES FONCIÈRES SUR UNE AUTRE BASE	0 \$
PAIEMENTS DE TRANSFERT	1 147 795 \$
AUTRES REVENUS	127 345 \$
TOTAL – REVENUS D'INVESTISSEMENT	1 275 140 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
ADMINISTRATION MUNICIPALE	3 413 \$
SÉCURITÉ CIVILE & AUTRE	0 \$
VOIRIE & TRANSPORT	254 765 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	0 \$
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	0 \$
AMÉNAGEMENT & DÉVELOPPEMENT	0 \$
LOISIR & CULTURE	1 704 623 \$
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	0 \$
TOTAL – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 962 801 \$



No de Résolution ou An-
notation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 18 DÉCEMBRE 2017

EXCÉDENT(DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT	
AVANT CONCILIATION	687 661 \$
CONCILIATION À DES FINS FISCALES	
PROPRIÉTÉS À TITRE D'INVESTISSEMENT	0 \$
PLACEMENTS À TITRE D'INVESTISSEMENT	0 \$
FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	(268 286 \$)
AFFECTATION DU FONCTIONNEMENT	(66 401 \$)
EXCÉDENT(DÉFICIT) NON AFFECTÉ	0 \$
EXCÉDENT(DÉFICIT) AFFECTÉ	(327 073 \$)
RÉSERVES FINANCIÈRES ET FONDS RÉSERVÉS	0 \$
SOLDE DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT	(25 901 \$)
TOTAL – CONCILIATION À DES FINS FISCALES	(687 661 \$)
EXCÉDENT(DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT	
APRÈS CONCILIATION	0 \$

5. Adoption du programme quinquennal des projets et des immobilisations 2018-2022

ATTENDU QU'en vertu du Code municipal du Québec, le conseil municipal doit adopter un programme triennal d'immobilisations pour les trois exercices financiers subséquents;

ATTENDU QUE le conseil municipal a décidé de remplacer le programme triennal d'immobilisations par un programme quinquennal des projets et des immobilisations pour les cinq exercices financiers subséquents;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été diffusé aux fins du présent budget, conformément au Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit programme quinquennal des projets et des immobilisations et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit programme quinquennal des projets et des immobilisations est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour le public sur place, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et M. Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2017-12-307 QUE le conseil municipal adopte le programme quinquennal des projets et des immobilisations 2018-2022.

6. Affectation et appropriation des excédents, réserves financières et fonds réservés pour l'année 2017

ATTENDU QUE la municipalité possède un excédent accumulé non affecté, des excédents accumulés affectés, des réserves financières et des fonds réservés totalisant 196 725 \$ au 2 octobre 2017;

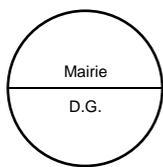
ATTENDU QUE la municipalité effectue des réaffectations à somme nulle avec son excédent accumulé non affecté, ses excédents accumulés affectés, ses réserves financières et ses fonds réservés;

ATTENDU QUE la municipalité effectue ensuite des appropriations sur son excédent accumulé non affecté, ses excédents accumulés affectés, ses réserves financières et ses fonds réservés, pour compléter son budget 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Marie Diamant et Mme Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2017-12-308 QUE le conseil municipal affecte et approprie les montants suivants pour le budget 2017 :



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE
PROCÈS-VERBAL DU 18 DÉCEMBRE 2017

No de Résolution ou Annotation

DESCRIPTION	SOLDE AU LIVRE EN DATE DU 02-10-2017	RÉAFFECTATIONS EN DATE DU 18-12-2017	APPROPRIATIONS EN DATE DU 18-12-2017	SOLDE AU LIVRE EN DATE DU 18-12-2017
EXCÉDENT NON AFFECTÉ	30 666 \$	- 125 810 \$	+ 95 144 \$	0 \$
EXCÉDENTS AFFECTÉS	111 500 \$			531 453 \$
BUDGET PROCHAIN EXERCICE	0 \$	+ 40 941 \$		40 941 \$
RÔLE D'ÉVALUATION	17 500 \$	+ 17 500 \$		35 000 \$
ESPACE VILLÉGIATURE	0 \$	+ 68 310 \$	+ 335 174 \$	403 484 \$
STABILISATION DETTE AQU CENTRE	81 072 \$			81 072 \$
PRÉVENTION BRIS AQU CENTRE	11 840 \$			11 840 \$
STABILISATION DETTE PARC AMITIÉ	0 \$			0 \$
PRÉVENTION BRIS AQU AMITIÉ	941 \$	- 941 \$		0 \$
PRÉVENTION BRIS ÉGOUTS AMITIÉ	147 \$			147 \$
FONDS RÉSERVÉS	54 559 \$			36 373 \$
SOLDE POUR RÉGL. D'EMPRUNT	0 \$			0 \$
FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT	54 559 \$		- 18 186 \$	36 373 \$
RÉSERVES FINANCIÈRES	0 \$			0 \$
NIL	0 \$			0 \$
TOTAL	196 725 \$	0 \$	+ 412 132 \$	567 826 \$

7. Affectation et appropriation des excédents, réserves financières, fonds réservés et revenus reportés pour l'année 2018

ATTENDU QUE la municipalité possède un excédent accumulé non affecté, des excédents accumulés affectés, des réserves financières et des fonds réservés totalisant 567 826 \$ au 18 décembre 2016;

ATTENDU QUE la municipalité effectue des réaffectations à somme nulle avec son excédent accumulé non affecté, ses excédents accumulés affectés, ses réserves financières et ses fonds réservés;

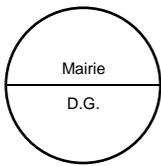
ATTENDU QUE la municipalité effectue ensuite des appropriations sur son excédent accumulé non affecté, ses excédents accumulés affectés, ses réserves financières et ses fonds réservés, pour compléter son budget 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Marie Diamant et Mme Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2017-12-309 QUE le conseil municipal affecte et approprie les montants suivants pour le budget 2018 :

DESCRIPTION	SOLDE AU LIVRE EN DATE DU 18-12-2017	RÉAFFECTATIONS EN DATE DU 01-01-2018	APPROPRIATIONS EN DATE DU 01-01-2018	SOLDE AU LIVRE EN DATE DU 01-01-2018
EXCÉDENT NON AFFECTÉ	0 \$	Selon l'excédent (ou le déficit) de l'année 2017		0 \$



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 18 DÉCEMBRE 2017

No de Résolution ou Annotation

EXCÉDENTS AFFECTÉS	531 453 \$			490 512 \$
BUDGET PROCHAIN EXERCICE	40 941 \$		- 40 941 \$	0 \$
RÔLE D'ÉVALUATION	35 000 \$			35 000 \$
ESPACE VILLÉGIATURE / PISCINE MUN.	403 484 \$			403 484 \$
STABILISATION DETTE AQU CENTRE	81 072 \$			81 072 \$
PRÉVENTION BRIS AQU CENTRE	11 840 \$			11 840 \$
STABILISATION DETTE PARC AMITIÉ	0 \$			0 \$
PRÉVENTION BRIS AQU AMITIÉ	0 \$			0 \$
PRÉVENTION BRIS ÉGOUTS AMITIÉ	147 \$			147 \$
FONDS RÉSERVÉS	36 373 \$			18 187 \$
SOLDE POUR RÉGL. D'EMPRUNT	0 \$			0 \$
FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT	36 373 \$		- 18 186 \$	18 187 \$
RÉSERVES FINANCIÈRES	0 \$			0 \$
NIL	0 \$			0 \$
TOTAL	567 826 \$	0 \$	(59 127 \$)	508 699 \$

8. Utilisation du solde de règlement d'emprunt pour l'année 2018

ATTENDU QUE la municipalité prévoit un solde de règlement d'emprunt de 27 194 \$ concernant le règlement numéroté 2017-14-378 et intitulé « Règlement d'emprunt parapluie de 80 357 \$ ».

ATTENDU QUE le conseil municipal est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par ledit règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante;

ATTENDU QUE le conseil municipal est autorisé à faire emploi de cet excédent pour rembourser la dette afférente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Jacqueline Poirier et Mme Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

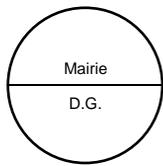
2017-12-310

QUE le conseil municipal affecte le solde du règlement d'emprunt comme suit :

Description	Subvention ou autre	Emprunt municipal 5 ans	Total du projet ou autre
Ajout d'éclairage public, côte de l'Église	0 \$	20 000 \$ MUN	20 000 \$
Divers travaux d'améliorations locatives, Chalet des sports au 200, côte de la Mer	0 \$	5 901 \$ MUN	5 901 \$
Affectation pour le remboursement de la dette sur l'emprunt de 80 357 \$			1 296 \$
Total	0 \$	25 901 \$	27 194 \$

9. Résolution pour le traitement des élu(e)s municipaux 2018

ATTENDU QU'en vertu du Code municipal du Québec et de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le conseil municipal a le pouvoir de statuer sur un traitement pour l'exercice des



No de Résolution ou An-
notation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 18 DÉCEMBRE 2017

fonctions de maire(sse), de maire(sse) suppléant(e) et de conseiller(ère) selon la capacité financière de la municipalité et des limites légales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et Mme Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2017-12-311 QUE le conseil municipal adopte le traitement des élu(e)s municipaux suivants :

DESCRIPTION	ANNÉE 2017	ANNÉE 2018	ÉCART %
1 MAIRE(SSE)			
SALAIRE	6 275.04 \$	6 369.17 \$	+ 1.5 %
ALLOCATION	3 137.04 \$	3 184.10 \$	+ 1.5 %
	9 412.08 \$	9 553.27 \$	
1 MAIRE(SSE) SUPPLÉANT(E)			
SALAIRE	0.00 \$	3 184.59 \$	
ALLOCATION	0.00 \$	1 592.05 \$	
	0.00 \$	4 776.64 \$	
5 CONSEILLER(ÈRE)S			
SALAIRE	2 090.04 \$	2 121.39 \$	+ 1.5 %
ALLOCATION	1 046.04 \$	1 061.73 \$	+ 1.5 %
	3 136.08 \$	3 183.12 \$	
TOTAL	28 228.56 \$	30 245.51 \$	+ 7.1 %

10. Avis de motion pour l'adoption du règlement de taxation 2018

Un avis de motion est donné par Mme Suzette de Rome pour l'adoption ultérieure du règlement numéroté 2017-10-375 et intitulé « Règlement de tarification 2018 ».

11. Adoption du projet de règlement de taxation 2018

ATTENDU QU'il y a lieu d'imposer et de prélever, dans les limites fixées par les lois, par voie de taxation ou de compensation sur les immeubles du territoire de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage, tous les revenus nécessaires pour s'acquitter des dépenses de fonctionnement et d'investissement ou d'un projet spécial dans les limites de ses attributions;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit projet de règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit projet de règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour le public sur place, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Marie Diament et M. Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2017-12-312 QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement numéroté 2017-10-375 et intitulé « Règlement de taxation 2018 ».

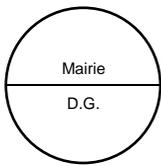
12. Avis de motion pour l'adoption du règlement de tarification 2018

Un avis de motion est donné par Mme Emmanuelle Garnaud pour l'adoption ultérieure du règlement numéroté 2017-11-376 et intitulé « Règlement de tarification 2018 ».

13. Adoption du projet de règlement de tarification 2018

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage applique une tarification pour les services de même que pour les activités et événements faisant partie de sa programmation saisonnière de loisirs;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit projet de règlement et qu'ils en ont pris connaissance;



No de Résolution ou An-
notation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 18 DÉCEMBRE 2017

CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit projet de règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour le public sur place, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Marie Diamant et Mme Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2017-12-313 QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement numéroté 2017-11-376 et intitulé « Règlement de tarification 2018 ».

14. Avis de motion pour l'adoption du règlement décrétant un emprunt de 268 286 \$

Un avis de motion est donné par M. Stéphane Fraser pour l'adoption ultérieure du règlement numéroté 2017-13-378 et intitulé « Règlement décrétant un emprunt de 268 286 \$ pour la restauration du mur côtier piscine et la réfection de la rue Bérubé ».

15. Adoption du projet de règlement décrétant un emprunt de 268 286 \$

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage désire se prévaloir du pouvoir d'emprunter, conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE ledit règlement a pour but d'autoriser la municipalité de Notre-Dame-du-Portage d'effectuer les dépenses en immobilisations suivantes :

Description	Subvention ou autre	Emprunt municipal 10 ans	Total du projet
Restauration du mur côtier piscine 551, route du Fleuve	148 489 \$ TECQ	205 961 \$ MUN	354 450 \$
Réfection de la rue Bérubé, Toute la rue Bérubé	82 440 \$ TECQ	62 325 \$ MUN	144 765 \$
Total	230 929 \$	268 286 \$	499 215 \$

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit projet de règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit projet de règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour le public sur place, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Jacqueline Poirier et Mme Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à la majorité des membres du conseil municipal présents (retrait de Mme Suzette de Rome) :

2017-12-314 QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement numéroté 2017-13-378 et intitulé « Règlement décrétant un emprunt de 268 286 \$ pour la restauration du mur côtier piscine et la réfection de la rue Bérubé ».

16. Avis de motion pour l'adoption du règlement sur les droits de mutation

Un avis de motion est donné par Mme Suzette de Rome pour l'adoption ultérieure du règlement numéroté 2017-12-377 et intitulé « Règlement sur les droits de mutation ».

17. Adoption du projet de règlement sur les droits de mutation

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prémunir du droit supplétif au droit de mutation, comme en 2017, mais dans un règlement administratif distinct;

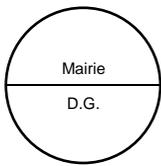
CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit projet de règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit projet de règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour le public sur place, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Jacqueline Poirier et Mme Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2017-12-315 QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement numéroté 2017-12-377 et intitulé « Règlement sur les droits de mutation ».



No de Résolution ou Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 18 DÉCEMBRE 2017

18. Liste des adhésions pour les associations préalablement approuvées

ATTENDU QUE la municipalité adhère à plusieurs associations d'année en année;

CONSIDÉRANT QU'il est facilitant pour l'administration d'adopter une liste des adhésions pour les associations annuelles préalablement approuvées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Marie Diament et Mme Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2017-12-316 QUE le conseil municipal autorise l'adhésion aux associations suivantes pour l'année 2018 :

LISTE DES ADHÉSIONS POUR ASSOCIATIONS	MONTANT 2018
ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QC (ADMQ)	1 311,00 \$
ASSOCIATION DES PLUS BEAUX VILLAGES DU QC (APBVQ)	1 052,00 \$
FLEURONS DU QC (FLEURONS)	480,00 \$
QUÉBEC MUNICIPAL (QM)	325,00 \$
CHAMBRE DE COMMERCE DE LA MRC DE RDL (CC-RDL)	250,00 \$
ASSOCIATION TOURISTIQUE BSL	805,00 \$
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET ÉDITEURS DE MUSIQUE (SOCAN)	430,00 \$
MUTUELLE DE PRÉVENTION - GROUPE ACCISST	1 450,00 \$
FÉDÉRATION QC DES MUNICIPALITÉS (FQM)	1 582,00 \$
UNITÉ RÉGIONALE DES LOISIRS ET DES SPORTS (URLS-BSL)	100,00 \$
ASSOCIATION QC DU LOISIR MUNICIPAL (AQLM)	150,00 \$
ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS EN LOISIRS (ATL)	- \$
ASSOCIATION DES RESPONSABLES D'ESPACES VERTS DU QC (AREVQ)	225,00 \$
CROIX ROUGE CANADIENNE	100,00 \$
CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT DU QC (COMBEQ)	400,00 \$
ASSOCIATION FORESTIÈRE BAS LAURENTIENNE (AFBL)	60,00 \$
CENTRE DE RECHERCHE ET D'EXPERTISE EN INFRASTRUCTURE URBAINE (CERIU)	340,00 \$
ASSOCIATION DES DIPLÔMÉS EN LOISIR DU CEGEP DE RDL	80,00 \$

19. Liste des dons et contributions préalablement approuvés

ATTENDU QUE la municipalité contribue à plusieurs organismes d'année en année;

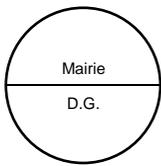
CONSIDÉRANT QU'il est facilitant pour l'administration d'adopter une liste des dons et contributions annuelles préalablement approuvées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Suzette de Rome et Mme Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2017-12-317 QUE le conseil municipal autorise les dons et contributions suivants pour l'année 2018 :

LISTE DES DONNS ET CONTRIBUTIONS	MONTANT 2018
CORPORATION PORTAGEOISE DE DÉVELOPPEMENT (CPD)	3 000,00 \$
PATRIMOINE ET CULTURE DU PORTAGE (PCP)	3 000,00 \$
ÉCOLE DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE (ENTENTE ANNUELLE)	300,00 \$
HÉTÉROCLITE LA BOÎTE À CULTURE	2 000,00 \$
CHEMIN DU PORTAGE	5 000,00 \$
CENTRAIDE	200,00 \$
ACTION CHÔMAGE KAMOURASKA	50,00 \$
FONDATION JEUNES DE LA CÔTE SUD	50,00 \$



No de Résolution ou An-
notation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 18 DÉCEMBRE 2017

PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

20. Période de questions / réponses facultatives

Des citoyens adressent leurs questions au conseil municipal. Le conseil municipal répond dans la mesure du possible et met en charge son directeur général d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

Les thèmes abordés sont :

Construction en voirie – M. Clermont Pelletier s'interroge du montant attribué pour la réfection de la rue Bérubé versus le montant attribué pour la construction d'un point de virée dans la rue de la Colline. Or, les travaux de la rue Bérubé comprennent tout, réfection et pavage incluant la sur largeur et le point de virée prévu, alors que dans le cas des travaux de la rue de la Colline, il n'y a pas d'expropriation d'incluse dans le projet présenté.

Nombre d'unités pour le réseau aqueduc secteur central – M. Clermont Pelletier demande des explications sur le nombre d'unités des bâtiments municipaux. M. Louis Breton lui indique que le nombre d'unités a été calculé d'après les données réelles de consommation en 2017 et que la médiane de consommation pour une unité se situe actuellement à 100 mètres cubes par année.

21. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Mme Suzette de Rome, l'assemblée est levée à 21:02.

Vincent More
Maire

Louis Breton
Directeur général / secrétaire-trésorier